

Public concerné

- Adultes de 18 ans et plus
- Troubles psychiques stabilisés
- Troubles neurodéveloppementaux sans déficience intellectuelle

Critères d'admissibilité

- Motivation pour un parcours de réhabilitation psychosociale
- Capacité à se mobiliser et à maintenir une activité quotidienne
- Capacité à vivre en collectivité et à respecter un cadre
- Maîtrise suffisante du comportement avec absence de mises en danger de soi ou d'autrui
- Absence d'addiction à l'alcool ou aux toxiques, ou à défaut suivi addictologique investi
- Solution d'hébergement de recours prédéfinie avec engagement écrit